

**Lettre d'appui de
l'Association de l'industrie électrique du Québec
(AIEQ) au sujet du parc éolien
Des Neiges — Secteur sud**

Présenté au BAPE

Le 29 février 2024

Parc éolien Des neiges — secteur sud
Lettre d'appui
Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ)

Dans le cadre des audiences publiques du BAPE, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) soumet cette lettre, afin de signifier son appui au projet de parc éolien des Neiges — Secteur Sud. Ce parc éolien, proposé par les promoteurs Boralex, Énergir et Hydro-Québec comprend 57 éoliennes d'une capacité de production totale de 400 MW. Il sera aménagé sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. Sa mise en service est prévue à la fin de l'année 2026. La réalisation de ce projet est rendue possible grâce à la conclusion d'un partenariat avec Hydro-Québec prévoyant l'élaboration de trois projets éoliens de 400 MW chacun sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, incluant celui de Des Neiges — Secteur sud. Ce partenariat a été conclu dans la foulée de l'annonce du plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec qui prévoyait bâtir un portefeuille éolien de 3 000 MW avec des acteurs du secteur éolien.

L'AIEQ appuie la réalisation du parc éolien Des Neiges — Secteur Sud pour quatre raisons principales soit :

- L'importance de répondre à la demande électrique du Québec d'ici 2035
- La rigueur de la démarche en termes d'acceptabilité sociale et d'atténuation maximale des impacts sur les éléments du milieu qu'ils soient physiques ou humains.
- La nécessité d'accroître le leadership technologique.
- L'importance des retombées économiques

L'importance de répondre à la demande électrique du Québec d'ici 2035

L'AIEQ souhaite que la source de production d'électricité de source éolienne continue à se développer au Québec, particulièrement dans un contexte de forte croissance de la demande d'électricité au cours des prochaines années. Le plan d'action d'Hydro-Québec a évoqué des besoins de 8 000 à 9000 MW de nouvelle capacité d'ici 2035¹. Hydro-Québec prévoit également l'ajout de 10 000 MW de nouvelle capacité éolienne pour la même période.

La société d'État a également signifié qu'il faudra entre 150 et 200 TWh additionnels pour répondre à la demande d'électricité du Québec d'ici 2050, soit deux fois plus d'électricité qu'actuellement. Pour y parvenir, elle entend notamment « tripler la production éolienne », « ajouter de la capacité de production hydroélectrique », tout en augmentant « la puissance de centrales existantes » ainsi qu'en en créant de nouvelles.

L'AIEQ se réjouit que l'énergie éolienne soit une filière de choix pour les prochaines années et qu'elle demeure l'un des piliers du parc de production d'électricité du Québec. Il s'agit d'une source de production économique et pouvant être mise en service rapidement. En plus d'accroître la capacité installée, l'AIEQ rappelle que le développement de cette filière a surtout

¹ <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/sommaire-plan.pdf>

permis le développement et la consolidation d'un important écosystème industriel local et d'une expertise de pointe dans des créneaux d'affaires stratégiques.

Certes, le Québec misera sur la filière éolienne pour accroître sa production d'électricité. Mais il n'est pas le seul à faire ce choix. L'AIEQ porte à l'attention des commissaires qu'il y a à l'échelle mondiale une accélération importante des investissements dans les énergies renouvelables, particulièrement l'éolien. En effet, un récent rapport produit par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique que les énergies renouvelables domineront la croissance de l'offre mondiale d'électricité au cours des trois prochaines années, répondant ensemble en moyenne à plus de 90 % de la demande supplémentaire. À eux seuls, l'éolien et le solaire ont accaparé près de 85 % de l'augmentation de la production d'électricité en 2023. Elles représentent maintenant 12 % du mix de production d'électricité à l'échelle mondiale². La capacité éolienne devrait augmenter considérablement au Canada également. Plusieurs analystes soulignent que pour atteindre la carboneutralité, cette filière doit atteindre 109 GW d'ici 2050, soit 3 800 MW annuellement³.

Ce boum mondial offre plusieurs avantages, particulièrement en ce qui a trait aux progrès technologiques qui ont permis de diminuer les coûts de production de la filière éolienne, ce qui rend très compétitive cette source de production d'électricité.

En plus d'accroître la capacité installée de production d'énergie renouvelable, ce projet permet surtout de renforcer l'écosystème de l'industrie électrique du Québec. D'ailleurs, cette lettre d'appui s'inscrit dans la suite logique de notre initiative PASQÉ, la *Plateforme d'approvisionnement stratégique québécois en électricité*, initiée en 2022 grâce entre autres à un financement assuré par le ministère de l'économie, de l'Innovation et de l'Énergie. En effet, cette initiative offre une aide financière à des fournisseurs du Québec qui souhaitent accroître leur capacité de production. Elle vise donc à améliorer la compétitivité des fournisseurs de l'industrie électrique, de renforcer la chaîne d'approvisionnement locale et durable et de favoriser les retombées économiques locales.

De classe mondiale, l'industrie électrique du Québec forme un écosystème vigoureux qui jouera un rôle central pour soutenir la transition de l'ensemble du Québec vers les énergies renouvelables décarbonées, ainsi que la modernisation et l'expansion des infrastructures éoliennes, solaires, hydroélectriques, etc. L'écosystème de l'électricité sera certainement l'un des secteurs économiques du Québec qui connaîtra la plus forte croissance au cours des prochaines années. Il ne fait aucun doute que de nombreux fournisseurs et compagnies du Québec participeront à la réalisation de parcs éoliens comme celui des Neiges — Secteur sud.

² AIE, Hydropower Special Market Report, 2021.

³ Voir Canrea, « Électrifier le parcours du Canada vers la carboneutralité » : https://renewablesassociation.ca/wp-content/uploads/2021/12/Vision2050CanREA_Dec2021_web-1.pdf

La rigueur de la démarche en termes d'acceptabilité sociale et d'atténuation maximale des impacts sur les éléments du milieu qu'ils soient physiques ou humains.

Au-delà des retombées économiques générées par le projet Des neiges - Secteur Sud et de la possibilité qu'auront les experts du Québec de parfaire leur expertise grâce aux défis techniques liés à la réalisation de ce parc éolien, l'AIEQ rappelle qu'il est absolument crucial que les promoteurs obtiennent l'acceptabilité sociale de leur projet.

Dans une société démocratique moderne comme celle du Québec, l'acceptabilité sociale est une condition essentielle à la réussite de tout projet de grande envergure. Depuis les années 1970, le gouvernement du Québec, les municipalités, les promoteurs éoliens comme Boralex et Énergir, ainsi que les grandes entreprises ont développé un éventail complet de techniques d'évaluation, d'analyse et de pratiques pour intégrer à la gouvernance de leurs projets la consultation des parties prenantes et la recherche active de l'acceptabilité sociale, notamment par l'instauration de mécanismes d'information et de dialogue. Ces mécanismes agissent en amont comme en aval des projets pour en assurer l'insertion dans le tissu social, économique et environnemental. Toutefois, rappelons que l'acceptabilité sociale ne signifie pas d'obtenir un consensus, mais bien de trouver le meilleur équilibre possible afin de maximiser les bénéfices globaux, tout en minimisant les impacts locaux.

D'ailleurs, avec cette transition énergétique qui s'amorce ici et ailleurs dans le monde – *et l'objectif d'atteindre zéro émission de GES à l'aube de 2050 poursuivi par plusieurs juridictions, dont celle du Québec, du Canada et des États-Unis,* – l'AIEQ est plus convaincue que jamais que l'acceptabilité sociale sera l'enjeu crucial numéro un de toute cette vaste démarche de décarbonation massive. Il deviendra essentiel pour les promoteurs de projets d'infrastructures électriques, ainsi que pour les gouvernements, de mener de vastes campagnes d'informations afin de mobiliser la population sur les avantages de la transition énergétique, de s'assurer que l'on mette en œuvre les meilleures pratiques environnementales et sociales pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

En ce qui a trait au projet éolien Des Neiges — Secteur Sud, l'AIEQ souligne que plusieurs démarches et initiatives qui ont été initiées et mises de l'avant par le promoteur afin de veiller à de l'acceptabilité sociale et à la bonne intégration de leur projet. L'AIEQ souligne que la proposition retenue par le promoteur est l'aboutissement d'une démarche et d'une analyse de l'impact du projet sur tous les éléments du milieu récepteur qu'ils soient physiques ou humains.

L'expertise de l'industrie électrique du Québec, tant sur le plan de la conception, de la fabrication d'équipements reliés à des parcs de production éolien a acquis au fil des ans ses lettres de noblesse. Et, en parallèle, il s'est également développé une expertise environnementale permettant d'assurer une implantation harmonieuse des infrastructures électriques sur le territoire, particulièrement dans ce projet des Neiges — Secteur Sud.

À ce titre, l'étude d'impact réalisée par Pesca Environnement, est le résultat du travail concerté d'experts des différentes disciplines sociales et environnementales qui bénéficient de nombreuses années de retour sur les expériences passées. Cette expérience acquise permet d'optimiser la conception et la réalisation des projets au Québec de façon à minimiser leur impact socio-environnemental.

L'AIEQ souligne aux commissaires que déjà avant la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et du choix de la solution retenue par le promoteur, ce dernier a plusieurs fois consulté les gens du milieu et les citoyens :

*« Les consultations publiques entamées en mai 2021 constituaient l'occasion de présenter le projet dès ses premières étapes de développement. Les parties prenantes, les utilisateurs du territoire et la population ont été invités à communiquer avec l'initiateur pour toute question ou préoccupation et tout commentaire, même une fois les consultations publiques terminées. Ainsi, la communication avec les parties prenantes, les utilisateurs du territoire et les citoyens est maintenue au besoin. De nouvelles consultations publiques seront organisées par l'initiateur à l'automne 2022 ».*⁴

Le promoteur a également tenu compte des commentaires des citoyens et parties prenantes dans l'élaboration de la solution retenue :

« Dès le début du développement du projet, l'initiateur a maintenu une communication régulière avec les élus, les représentants municipaux et la population locale. L'initiateur a tenu à entamer, dès le printemps 2021, un processus d'information et de consultations publiques volontaires dans le but de présenter les détails du projet à la communauté et aux intervenants du milieu, de comprendre leurs intérêts et de prendre en considération leurs commentaires dans l'élaboration du projet. Lors de la construction du parc, un comité de suivi sera mis en place afin de maintenir la participation des groupes et des citoyens durant cette phase et la phase subséquente d'exploitation, tout comme pour les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré⁵. »

Ces consultations ont été entendues par le promoteur et ont résulté en plusieurs modifications du projet, puisque le tracé du chemin d'accès a été déplacé de manière significative pour être encore plus éloigné des habitations à la demande des riverains, des changements de tracé et de de chemin ont également été effectués sur le site du projet et l'initiateur étudie également la possibilité d'installer un système de gradation de l'intensité des balises lumineuses, respectant les normes de transport Canada, afin de minimiser l'impact visuel la nuit, dans le but de répondre à certaines préoccupations de citoyens.

L'AIEQ souligne également que le promoteur a tenu compte de commentaires faits par les membres de communautés autochtones directement impactés par ce projet, dont ceux de la Nation huronne-wendat.

La nécessité d'accroître le leadership technologique

Le parc éolien Des Neiges — Secteur sud sera situé sur les terres privées du Séminaire de Québec, soit la Seigneurie de Beaupré, au sud des parcs éoliens en exploitation. Il est localisé dans une région à haut potentiel d'énergie éolienne, ce qui favorise un haut facteur d'utilisation. Avec les mécanismes de contrôle dont il est doté ainsi que sa localisation à proximité d'un carrefour de lignes de transport et de répartition d'électricité, il s'intègre harmonieusement au

⁴ Projet éolien Des Neiges — Secteur sud

Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal, — Rapport principal, Processus de consultation publique page 4 - 3

⁵ Ibid page 6 - 74

réseau de transport d'Hydro-Québec. La hauteur des tours de 120 mètres et le mécanisme d'autoguidage permettent de capter un maximum de l'énergie du vent.

L'AIEQ soutient que la réalisation de ce projet, qui sera à la fine pointe des technologies éoliennes actuelles, assure la consolidation d'une expertise au Québec.

L'importance des retombées économiques

À lui seul, ce projet dont les investissements sont estimés à plus d'un milliard de dollars sollicitera jusqu'à 500 travailleurs et travailleuses lors de la phase de construction et créera 15 emplois à long terme⁶. De plus, une enveloppe d'environ 80 millions \$ est prévue pour les communautés qui accueilleront le projet (MRC de La Côte-de-Beaupré et communautés autochtones).

Plusieurs entreprises de l'écosystème éolien fabriqueront des produits et services pour la réalisation du Parc des Neiges — Secteur Sud. Évidemment, l'entrepreneur en construction sera le maître d'œuvre de la réalisation de ce projet, mais ce dernier collaborera de façon directe et indirecte avec plusieurs fournisseurs du Québec. En effet, l'écosystème de la filière éolienne du Québec est estimé à près de 150 entreprises⁷.

Ce projet nécessitera également la contribution de plusieurs spécialistes, dont des mécaniciens, monteurs d'acier, opérateurs d'équipements lourds, électriciens, charpentiers-menuisiers, grutiers, ferrailleurs, monteurs de lignes, soudeurs, etc.

L'AIEQ rappelle que le développement de la filière éolienne a permis à son industrie d'y établir une solide base d'affaires. Cette masse critique d'activités a également offert à un grand nombre d'entreprises d'élargir leur marché à l'étranger.

L'AIEQ souhaite également rappeler que le Québec possède également plusieurs centres et chaires de recherche de renommée internationale, tel Nergica et le Créneau d'excellence en énergie renouvelable (Nuvéo)

Bref, pour toutes ces raisons, et avec l'objectif de consolider et de développer le tissu industriel éolien au Québec et dans la région de Québec, **l'AIEQ apporte son appui au projet éolien Des Neiges — Secteur Sud proposé par Boralex, Énergir et Hydro-Québec.**

François Toussaint
Directeur des opérations
AIEQ

⁶ Voir Projet éolien Des Neiges – Secteur sud, Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal, Mise en contexte, page 1-7

⁷ Voir le site Web de l'Association québécoise des énergies renouvelables (AQPER) : <https://aqper.com/fr/energie-eolienne-3>